

# Devedjian a mille fois raison de financer la restauration des églises !

Je n'éprouve aucune sympathie particulière pour le très libéral Devedjian, celui qui a remplacé "République française" par "France" sur les timbres, mais je dois dire que je ne suis absolument pas d'accord avec Hervé Boyer(1) qui s'insurge, dans le dernier Riposte Laïque, contre les 47,5 millions d'euros prévus pour la réfection des lieux de culte catholiques, considérant qu'il s'agirait d'un financement de culte qui n'aurait pas lieu d'être, sous prétexte que la loi de 1905 interdit le financement de tout culte.

Or, la loi de 1905 précise clairement que tous les édifices de culte construits avant la loi restent propriété de l'Etat pour les cathédrales et des communes pour les églises paroissiales, ce qui induit, forcément, que l'Etat et les communes prennent en charge leur entretien.

Hervé Boyer considère qu'il s'agit, finalement, de restaurer des lieux de culte aux frais de la collectivité qui a bien d'autres chats à fouetter, que le budget du "plan de Relance" n'a rien à voir avec la restauration des églises et que, finalement, la loi de 1905 devrait bien être amendée.

Grave erreur, pour trois raisons, même en laissant de côté la principale, à savoir que la loi de 1905 a expressément prévu l'entretien et donc la restauration des lieux de culte existants. Dura lex, sed lex.

D'abord, la plus importante, c'est que les églises font partie de notre patrimoine, architectural, artistique, esthétique et historique et il serait criminel de laisser partir à vau-l'eau ces témoignages du génie des verriers d'art, des architectes, peintres et sculpteurs que l'on découvre à foison et, à chaque fois, avec émerveillement, dans les églises, qu'elles soient romanes, gothiques ou plus tardives et qui nous racontent en

images les croyances, les conceptions du monde, les lectures de la Bible et qui nous disent, surtout, la grandeur de l'artiste et celle de l'homme en général. Cela fait partie de la France, c'est notre héritage. Et si ces églises ou cathédrales servent encore, en plus, de lieu de culte pour le petit pourcentage de ceux qui pratiquent encore, où est le problème ? C'est souvent à son clocher que l'on reconnaît qu'un village existe, parce que bâti autour de l'église, et il reste le symbole de la communauté, qu'elle croie ou pas, qu'elle soit catholique ou pas. C'est aussi ça l'identité française.

Ensuite le ministère chargé du plan de relance est concerné au premier chef par ces restaurations puisque cela va impliquer de faire travailler de nombreux corps de métier du bâtiment et des ateliers de restauration d'œuvres d'art. L'Etat joue ici son rôle traditionnel d'ordonnateur de grands travaux. Il ne faut pas oublier non plus que des bâtiments en bon état ce sont des bâtiments que l'on peut visiter et que c'est diablement bon pour le tourisme, avec les retombées économiques que l'on connaît.